

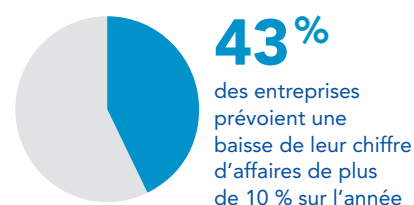
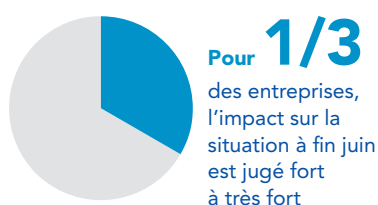
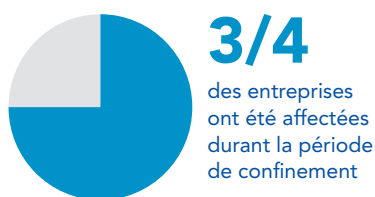
Enquête SUR L'IMPACT DE LA COVID

Chaque année, la Banque de France attribue une cotation à plus de 270 000 entreprises de chiffre d'affaires supérieur à 750 k€. La cotation Banque de France étant un indicateur fondamental pour le bon suivi du financement et des risques de crédit pour l'économie nationale, il est impératif que dans le contexte de crise sanitaire COVID, l'exercice de cotation 2020 reflète au mieux les fondamentaux du tissu productif et intègre l'effet des dispositifs de support public qui ont été mis en place. La Banque de France a ainsi ajusté et décalé son activité

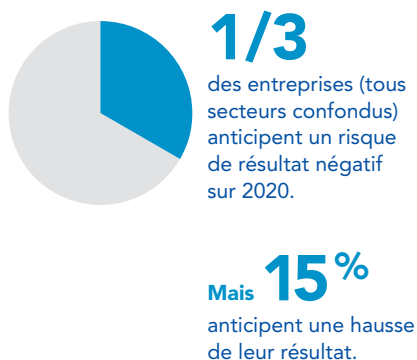
de cotation des entreprises sur le deuxième semestre 2020 de manière à donner du recul et disposer de perspectives plus stabilisées sur la trajectoire des entreprises. À cette fin, elle les a interrogées au mois de juillet 2020 sur l'impact de la COVID : évolution des agrégats financiers, liquidité, identification des principales mesures de soutien auxquelles les dirigeants ont pu avoir recours, évolutions potentielles de la relation client/fournisseur... L'enquête s'appuie sur les 25 000 premières réponses des chefs d'entreprise au questionnaire qualitatif.

Les principaux enseignements de cette enquête sont, pour les entreprises ayant répondu :

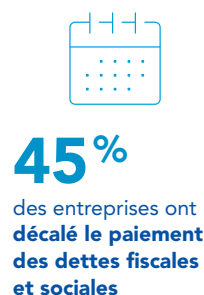
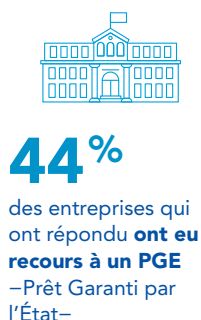
— EN CE QUI CONCERNE LEUR ACTIVITÉ



— LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES



— LES OUTILS UTILISÉS POUR FAIRE FACE À LA CRISE au sein de notre échantillon



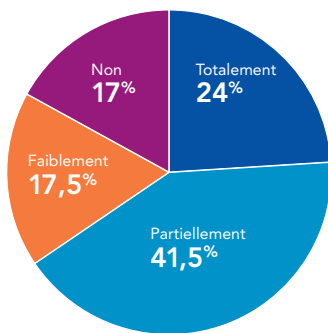
1/3 des entreprises reporteraient ou suspendraient leurs **investissements**.
L'allongement des délais de paiement pendant la période de crise concerne 29 % des entreprises.

1. Durant la période de confinement, 3/4 des entreprises n'ont pas pu poursuivre une activité normale

L'impact de la COVID sur l'activité pendant la période de confinement a été fort : 3/4 des entreprises ayant répondu, ont déclaré avoir été impactées durant le confinement. Les Grandes Entreprises et les Entreprises de Taille Intermédiaire ont pu davantage maintenir leur activité que les PME et les TPE. Le secteur du bâtiment a été particulièrement touché ainsi que certains sous-secteurs des services (hébergement-restauration et arts et spectacles notamment).

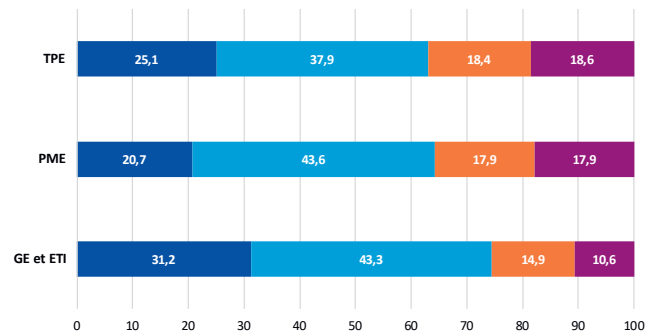
Avez-vous pu poursuivre votre activité durant la période de confinement ?

En % du nombre d'entreprises

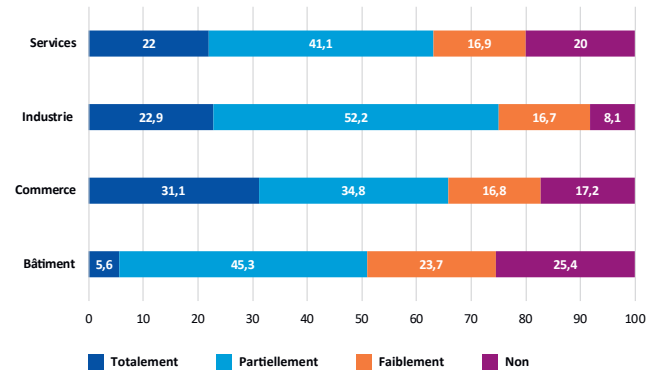


Avez-vous pu poursuivre votre activité durant la période de confinement ?

En % du nombre d'entreprises



En % du nombre d'entreprises

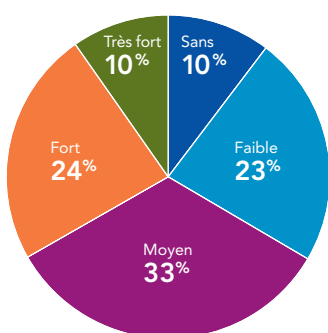


2. À fin juin 2020, 1/3 des dirigeants estiment que l'impact sur la situation de leur entreprise est fort ou très fort

1/3 des dirigeants interrogés jugent l'impact de la COVID-19 sur la situation de leur entreprise fort ou très fort. L'hébergement-restauration est le secteur le plus impacté puisque 50 % des chefs d'entreprise ont déclaré un impact très fort.

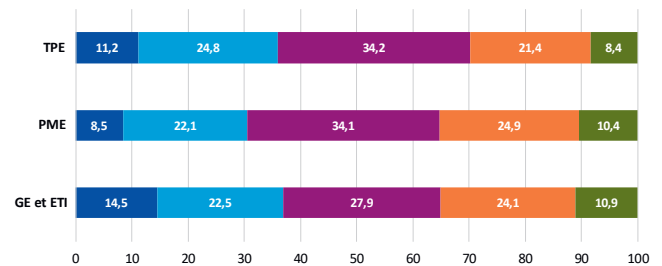
Appréciation de l'impact de la COVID-19 sur la situation de l'entreprise au 30 juin 2020

En % du nombre d'entreprises

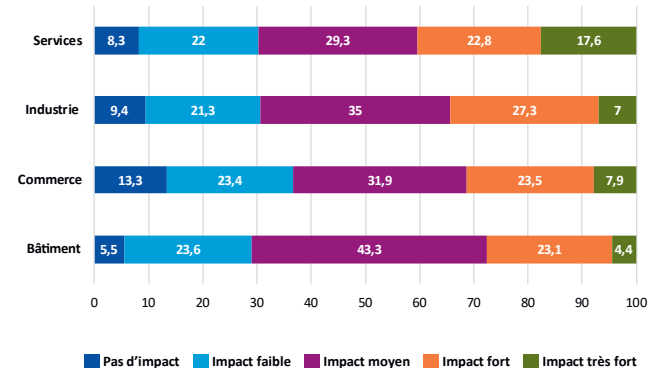


Appréciation de l'impact de la COVID-19 sur la situation de l'entreprise au 30 juin 2020

En % du nombre d'entreprises



En % du nombre d'entreprises



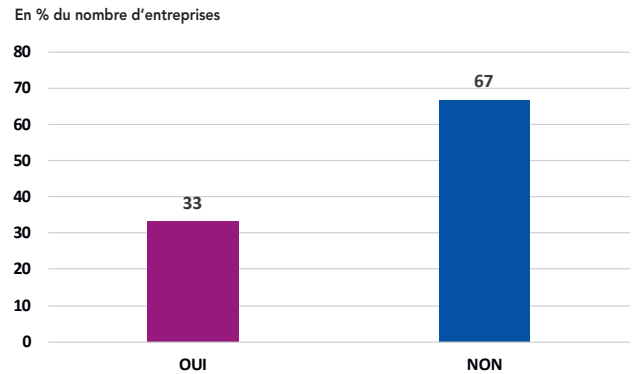
3. Un nombre significatif de chefs d'entreprise tablent sur une détérioration de leur rentabilité mais la majorité font preuve de résilience

Les chefs d'entreprise ont projeté l'impact du COVID-19 sur différents indicateurs financiers de leur activité. Selon les informations recueillies :

- 1/3 des entreprises anticipent un risque de résultat négatif sur l'exercice 2020, contre 18 % en moyenne les années précédentes. À l'inverse 2/3 estiment pouvoir maintenir une rentabilité positive ;
- Tous secteurs confondus, 43 % des entreprises anticipent une baisse du chiffre d'affaires de plus de 10 % ;
- 31 % des entreprises enregistreraient une hausse de l'endettement ;
- 21 % des entreprises verraient leur trésorerie baisser de plus de 10 %. Cependant, notamment grâce au PGE, la trésorerie ne se dégraderait pas ou resterait quasiment stable, voire s'améliorerait, pour 63 % d'entre elles.

1/3 des entreprises anticipent un risque de résultat négatif sur l'exercice 2020.

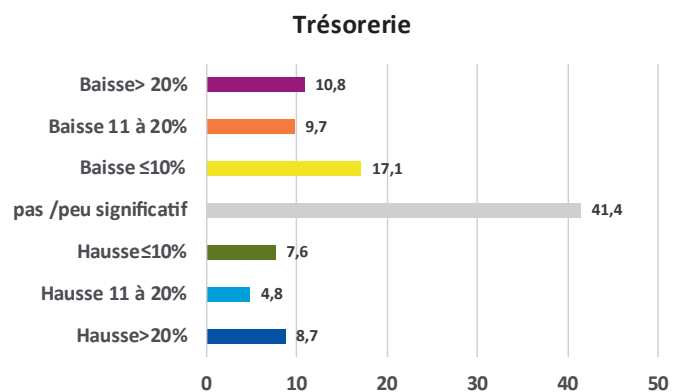
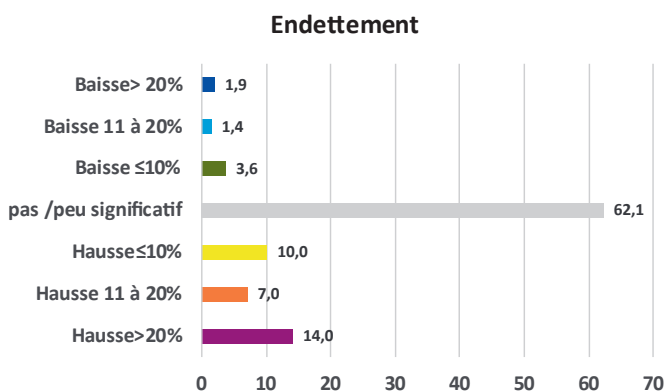
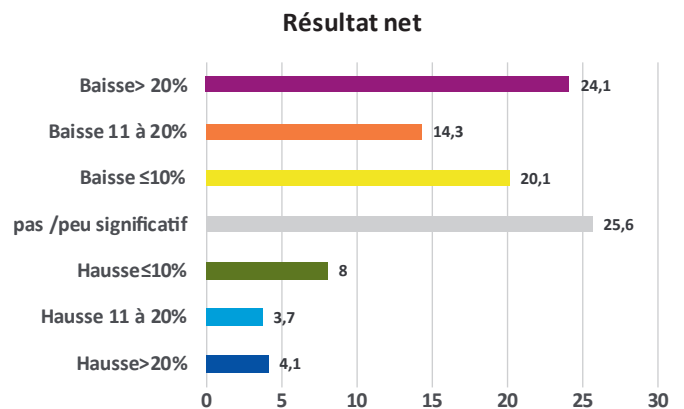
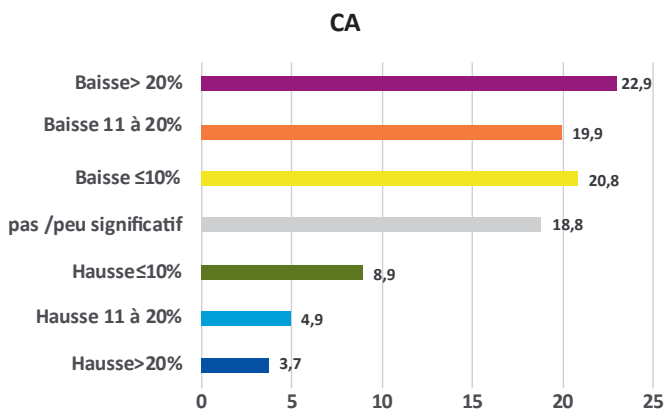
Risque de résultat < 0 sur l'exercice en cours



Évolution prévue du chiffre d'affaires, du résultat net, de l'endettement et de la trésorerie à fin décembre 2020

En % du nombre d'entreprises

Le secteur des services est le plus impacté, notamment l'hébergement-restauration où 85 % des entreprises répondantes anticipent une baisse du chiffre d'affaires de plus de 20 %.

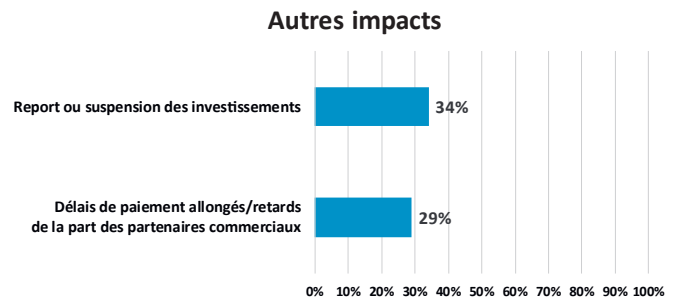
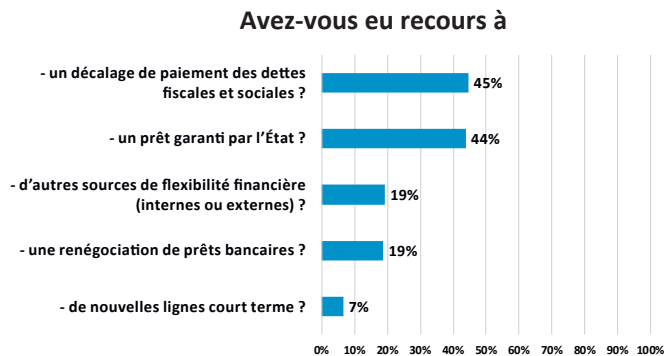


4. Afin de garantir leur flexibilité financière, les entreprises ont eu recours à différents leviers

44 % des entreprises de notre échantillon ont eu recours à un Prêt Garanti par l'État.

Le décalage de paiement des dettes fiscales et sociales a concerné près de la moitié des entreprises interrogées.

Plus d'un tiers des entreprises déclarent reporter ou suspendre leurs investissements et près de 30 % font état de délais de paiement allongés ou de retards de la part des partenaires commerciaux.



5. La cotation des entreprises par la Banque de France a été adaptée en conséquence pour s'appuyer sur un diagnostic actualisé et plus fiable de chaque situation individuelle

Chaque année, la Banque de France attribue une cotation à plus de 270 000 entreprises (celles qui réalisent plus de 750 K€ de CA), qui tient non seulement compte de leur documentation comptable mais aussi d'éléments qualitatifs. Ces cotations sont portées à la connaissance des dirigeants.

Cette année, la Banque de France a adapté son processus de cotation sur la base des comptes arrêtés en 2019 afin de refléter le mieux possible les fondamentaux du tissu productif tout en intégrant l'effet des dispositifs de support public qui ont été décidés :

- des mesures conservatoires ont été prises dès le mois d'avril pour assurer la robustesse du diagnostic sur la situation financière d'une entreprise et la fiabilité de sa cotation en 2020 ; la campagne de cotation a ainsi été décalée largement

sur le deuxième semestre 2020 de manière à donner du recul et disposer de perspectives plus stabilisées sur la trajectoire de l'entreprise ;

- un questionnaire a été adressé à chaque dirigeant début juillet afin de disposer d'éléments d'information sur la situation financière de son entreprise et de nombreux entretiens ont été conduits.

Lors de chaque examen, les analystes financiers veillent avant tout à ne pas dégrader de manière brutale la cotation à la suite d'une baisse temporaire d'activité et d'une perte de rentabilité dès lors qu'au vu de l'ensemble des informations transmises, la situation financière de l'entreprise cotée permet d'y faire face. Les résultats de l'enquête fournissent à cet égard des éléments conjoncturels précieux pour fiabiliser les diagnostics.

À QUOI SERT LA COTATION BANQUE DE FRANCE ?

- Elle facilite le dialogue entre les entreprises présentant des besoins de financement et les établissements de crédit, susceptibles d'y répondre : référence commune, reconnue comme objective, indépendante et conforme aux standards internationaux.
- Elle permet aux banques d'évaluer la qualité de leurs portefeuilles de créances et de calculer leurs besoins en fonds propres conformément aux règles de solvabilité adoptées par l'Eurosystème.
- Elle sert à la Banque de France et à la Banque centrale européenne à sélectionner les créances que les banques pourront apporter en garantie des refinancements demandés à l'Eurosystème (gisement de « collatéral privé »). L'ensemble est rendu possible par un cadre légal et réglementaire exigeant.

PROFIL DES ENTREPRISES RÉPONDANTES

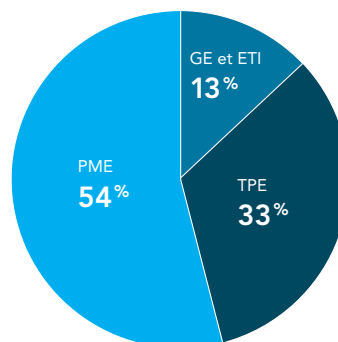
L'enquête a été lancée début juillet auprès d'un panel de 270 000 dirigeants afin de collecter des informations concernant l'impact de la COVID-19 sur la situation financière de leur entreprise. Les résultats présentés ici reposent sur les 25 000 premières réponses, dont une majorité en provenance de PME.

MÉTHODOLOGIE

Les données analysées sont brutes et n'ont pas fait l'objet de pondération dans les calculs.

RÉPARTITION PAR TAILLE

(en % du nombre d'entreprises répondantes)



RÉPARTITION PAR SECTEUR

(en % du nombre d'entreprises répondantes)

